

## Décision n°2024.01

- Diffusion
- Papier pour affichage
  - Diffusion par mail
  - Publication intranet
  - Gestion documentaire

Destinataires  
Régisseurs DSRC  
DAF  
BDAS  
Self  
GIP BSL  
Conseillère hôtelière  
Classement original DG

**DIRECTION  
GÉNÉRALE**

# Tarifs 2024 des prestations non liées aux activités cliniques applicables au 1/04/2024

Date :29/03/2024

Réf : DSRC/JW/VN

Vu la Loi n°2016 41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l' article L 6143-7 du Code de la santé publique ;

Vu la convention conclue entre l'EPSM Jean-Martin Charcot et le Syndicat Inter-Hospitalier de Caudan du 30 décembre 1993 ;

Vu l' avenant à la convention constitutive du GIP Bretagne Santé Logistique ;

Vu la Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

Vu l'arrêt de la cour de justice de l'Union Européenne du 26 Octobre 2023 sur les droits des patients.

La directrice fixe les tarifs 2024 des prestations non liées aux activités cliniques applicables comme suit selon l'évolution des indices pour la consommation, de l'indice des Loyers, de l'indice des marchés et de l'indice des loyers des activités tertiaires :

### Article 1 – Tarifs des repas servis au restaurant du personnel

|  |        |
|--|--------|
| Repas – Tarif visiteur   | 9,45 € |
| Repas – Tarif GHT  | 6,45 € |
| Repas servis au self aux personnels de l'EPSM Sud Bretagne y compris les personnels du GIP BSL et du GHBS intervenant au GIP Bretagne Santé Logistique se décomposent comme suit : |        |
| • potage   | 0,63 € |
| • sandwich   | 2,12 € |
| • entrée chaude  | 1,42 € |
| • entrée froide  | 1,02 € |
| • plat de viande ou de poisson   | 2,91 € |
| • plat de légumes  | 1,09 € |
| • dessert (fromage - fruits - produit laitier)   | 0,78 € |
| • pâtisserie   | 1,16 € |
| • eau minérale   | 0,21 € |
| • eau gazeuse  | 0,74 € |
| • café   | 0,33 € |
| Repas servis aux stagiaires non rémunérés, aux agents bénéficiant d'emplois aidés  | 3,30 € |
| Part pris en charge par le GIP Bretagne Santé Logistique (secteur blanchisserie) pour chaque repas servis au self de l'EPSM conformément à la convention susvisée                  | 1,57 € |

## Article 2 - Tarifs des repas pris en dehors du système de restauration interne

|  |         |
|--|---------|
| Allocation pour confection de repas dans le cadre des hôpitaux de jour et de la préparation à la sortie (achats de denrées alimentaires) | 6,61 €  |
| Allocation par repas et par personne dans le cadre de repas pris à l'extérieur lors d'une sortie thérapeutique                           |         |
| - du lundi au samedi   | 14,68 € |
| - le dimanche  | 15,73 € |
| Allocation par repas et par personne dans le cadre des séjours thérapeutiques (même montant pour : petit déjeuner, déjeuner, dîner).     | 14,68 € |

## Article 3 – Montant des loyers d'appartements et de maisons individuelles

|                          | Loyers   | Charges  | Charges/ personne supplémentaire |
|--------------------------|----------|----------|----------------------------------|
| Appartement T1           | 127,30 € | 49,29 €  | 38,80 €                          |
| Appartement T2           | 223,55 € | 50,34 €  | 38,80 €                          |
| Appartement T3           | 334,28 € | 82,85 €  | 38,80 €                          |
| Appartement ou maison T4 | 392,24 € | 108,02 € | 38,80 €                          |
| Maison individuelle T6   | 525,74 € | 177,24 € | 38,80 €                          |

## Article 4 – Tarifs dans le cadre de demandes de copies et de transmission de documents

Lors d'une première demande de transmission de dossier médical, les frais de photocopies et de transmission sont pris en charge par l'EPSM.

A partir d'une deuxième demande, la tarification suivante s'applique à la charge du demandeur :

- Photocopie en noir et blanc, format A4/ A3 : 0,26 €
- Photocopie couleur format A4/A3 : 1,16 €
- Affranchissement selon tarif postal en vigueur.

## Article 6 - Tarifs de location de salles pour organismes extérieurs

- Salle de conférence la demi-journée 72,16 € la journée 144,32 €
- Salles de formation la demi-journée 59,43 € la journée 119,91 €
- Salle annexe du self : mise à disposition pour réunion/ou repas 46,69 €

## Article 7 - Tarifs de téléphonie pour les agents

Les tarifs sont ceux appliqués à l'établissement par les fournisseurs de téléphonie

La Directrice  
Ophélie RENOUARD


